

Je vais examiner maintenant un certain nombre de domaines où le gouvernement pourrait amorcer cette reconstruction. En premier lieu, le gouvernement doit absolument cesser d'alimenter l'inflation. Le gouverneur de la Banque du Canada a commencé à agir en ce sens en réduisant graduellement l'accroissement de la masse monétaire. Mais il faut continuer. Le gouvernement fédéral doit indubitablement continuer de réduire le rythme de croissance de ses propres dépenses. Cette réduction doit être réelle, et non pas l'effet d'un artifice.

Je tiens à dire un mot de ces artifices, car le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a recours à un artifice lorsqu'il déclare que le taux de croissance des dépenses ne sera que de 7 p. 100 au cours de l'année financière 1978, quand le taux de croissance des dépenses d'exploitation et d'investissements atteindra en fait 14.5 p. 100. Le gouvernement peut et doit faire davantage pour limiter le taux de croissance de ses propres dépenses. Déclarer que la croissance de ces dépenses et parallèle à la croissance du produit national brut ne suffit pas. Ce serait se satisfaire du statu quo. Le gouvernement fédéral doit s'engager à réduire à la longue de façon substantielle la part de l'économie dont lui-même et les autres niveaux de gouvernement se sont emparés.

Troisièmement, le gouvernement doit s'engager à stimuler la croissance au Canada. Il faut faire profiter les Canadiens des économies réalisées. Ce faisant, le gouvernement peut créer des emplois et stimuler l'activité économique sans risquer d'aggraver l'inflation. On peut alléger la charge fiscale des particuliers au Canada. Cela permettrait au gouvernement de regagner leur confiance, ou du moins ce serait un début dans ce sens. En même temps, le pouvoir d'achat des Canadiens augmenterait. Si l'on veut que les entreprises contribuent à l'expansion des investissements, il faut également leur accorder des concessions fiscales.

● (1550)

Il y a d'autres mesures importantes à prendre. Notre parti a proposé des diminutions de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement actuel prétend qu'il a déjà fait profiter les particuliers d'une remise grâce à l'indexation des paliers d'imposition, mais ce n'est qu'une blague, un truc de comptabilité. L'indexation des paliers d'imposition permet simplement de compenser l'inflation passée; elle découle du bénéfice qu'a réalisé le gouvernement en créant l'inflation à Ottawa et en la laissant s'étendre à tout le pays. Il n'a absolument aucun mérite à rendre aux Canadiens ce qui leur appartenait au départ. Le gouvernement n'a pas non plus à se vanter d'avoir supprimé les taxes spoliatrices. Il lui incombait de le faire et il doit s'occuper sérieusement maintenant d'accorder de véritables dégrèvements, qui s'imposent, au lieu de se livrer à ces tours de passe-passe.

A notre avis, les dégrèvements devraient viser essentiellement à profiter aux Canadiens qui gagnent moins de \$8,000 par an et, dans une moindre mesure, à ceux qui gagnent de \$8,000 à \$16,000 par an. L'objet des dégrèvements de ce genre est de stimuler la consommation au sein des groupes les plus durement touchés par l'inflation. Cela aurait l'avantage d'accroître l'épargne et, partant, davantage de capitaux pourraient être investis dans le pays. Le gouvernement devrait envisager de réduire la taxe de vente imposée aux fabricants. Il ne doit pas s'agir nécessairement d'une réduction généralisée, car elle risquerait alors d'être bien minime, mais il peut envisager une

Politique économique

diminution de la taxe de vente dans certains domaines. On pourrait peut-être supprimer complètement la taxe de vente sur les matériaux de construction. Nous espérons fortement que le gouvernement prendra des mesures dans ce sens.

De toute évidence, ce sont les cinq provinces de l'Est qui sont les plus durement touchées par le chômage, comme je l'ai dit plus tôt. Cette région du pays compte 34 p. 100 de la population totale, mais 45 p. 100 des chômeurs. En 1976, les provinces de l'Atlantique et le Québec ont compté pour près de 80 p. 100 de la hausse du taux de chômage au Canada. Je tiens à dire au gouvernement que nos politiques fiscales doivent en tenir compte et viser à résoudre ce problème.

Un moyen efficace serait d'accorder des dégrèvements fiscaux sur les investissements consacrés à des projets de recherche et de développement. En donnant plus de place à la recherche et au développement au Canada, on ferait déjà un premier pas pour tenter de faire baisser notre déficit commercial monumental au chapitre des produits manufacturés. Il faudrait accorder les avantages maximum de ce crédit fiscal aux sociétés et surtout aux petites entreprises prêtes à investir dans la recherche et le développement, dans la région de l'Atlantique et au Québec, pour favoriser la croissance de l'emploi dans ces provinces en jetant les bases d'une structure industrielle propre à améliorer le secteur des produits manufacturés et à la longue, par conséquent, notre balance commerciale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le gouvernement devrait également envisager de conclure des contrats fiscaux à long terme avec les sociétés disposées à investir au Québec et dans le Canada de l'Atlantique. J'ai déjà fait valoir cette proposition, à la Chambre et je pense que le système a déjà été appliqué avec succès dans le New Hampshire et en Irlande du Sud. Il me semble qu'il mérite donc d'être étudié. On devrait également assurer une aide fiscale précise pour encourager l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement dans les entreprises dirigées par le propriétaire lui-même. A cet égard, le gouvernement a reçu quantité de propositions excellentes. Mon prédécesseur, le député de Halifax (M. Stanfield), avait demandé...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Poursuivez!

M. Clark: Merci monsieur l'Orateur. Il y a donc eu quantité de propositions et je n'y reviendrai pas en détail, mais il y a quelques années déjà, mon prédécesseur avait recommandé qu'on accorde un dégrèvement pour investissements consacrés aux petites entreprises. Le gouvernement de l'Ontario a suggéré à son tour en 1974 des programmes d'investissements pour le lancement d'entreprises. Quant à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, elle a également avancé certaines suggestions du même ordre. Mais quelle que soit la méthode que le gouvernement décide d'adopter, il est évident qu'il faut trouver les encouragements et incitations nécessaires pour stimuler ce secteur très important de l'économie canadienne, d'autant que c'est en relançant les petites entreprises que l'on obtiendra l'effet direct désiré à l'échelle des petites